

المدرسة العليا الخاصة لتكنولوجيات المعلوماتية وإدارة المؤسسات

ECOLE SUPÉRIEURE PRIVÉE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE MANAGEMENT DE L'ENTREPRISE

2 6 MAI 2022

Examens du 2^{ème} Semestre (2021-2022) PROTOCOLE SANITAIRE

1- A L'entrée de l'Ecole

- Assurer l'accès des étudiants dans le strict respect de la distanciation physique de 1 mètre au moins.
- Les étudiants doivent se désinfecter les mains par des solutions hydro-alcooliques mises à leur disposition avant d'accéder aux salles d'examen,
- Procéder, tous les jours, à l'identification des cas suspects en prenant la température de manière systématique.
- Imposer le port du masque pendant toute la période passée à l'intérieur de l'Ecole.
- En cas de symptômes (Fièvre, toux, difficulté respiratoire, fatigue), isoler l'étudiant dans la salle dédiée pour passer l'examen.
- En cas d'absence de symptômes, l'étudiant rejoint la salle d'examen qui lui a été désignée.

2- Mesures préventives pour les enseignants

- · Porter un masque de protection.
- Se laver régulièrement les mains par des solutions hydro-alccoliques
- Respecter la distance de 2m au moins.
- Eviter le contact direct avec les étudiants : Ne pas distribuer les sujets d'examen aux étudiants de main en main et favoriser le self-service.

Exemple : Déposer le sujet sur une surface où l'étudiant peut le récupérer ; adopter le même procédé lors de la récupération des feuilles de copies.

3- Cas détectés au cours de la période d'examen

Les cas confirmés et les contacts proches sont tenus de :

- Informer la Direction de l'Ecole.
- Se mettre en confinement sanitaire, jusqu'à guérison.
- Ne pas revenir à l'Ecole sauf munis d'un certificat délivré par les services sanitaires justifiant leur absence et attestant leur guérison.

4- Recommandations générales

- Le port du masque est obligatoire pour tous les étudiants et le personnel administratif.
- Les étudiants sont tenus de se présenter, une heure au moins, avant le démarrage des épreuves d'evamen
- Aérer régulièrement les salles d'examen en ouvrant les fenêtres.
- Nettoyer et désinfecter les salles d'examens et les espaces et blocs sanitaires au moins 2 fois par jour et notamment entre les séances d'examen.
- Les étudiants doivent se laver, régulièrement les mains par des solutions hydro-alcooliques ou à l'eau et au savon.
- Respecter, strictement, la distanciation physique de 1 m au moins
- A la fin de chaque épreuve, les étudiants sont tenus de quitter l'enceinte de l'école afin s'éviter les rassemblements considérés comme source majeure de contamination par le coronavirus?

Ecole Supérieure Privée des Technologies de l'information et de Management de l'Entreprise - TIME HIGHER SCHOOL Agrement N° 1/2002 SA au Capital Social : 9.300.000 TND - RC N° B125482002 - MF : 000MA7933795 (1) 1/2002

Siège Social : Lot N° 46 - 22, Rue Jhon Keynes, Z.I Chotrana II - BP N° 72 Parc Technologique El Ghazala - 2088 Ariana - Tunisie - Tél. (+216) 70 72 12 12 - Fax : (+216) 70 72 11 72 - www.time.ens.tn

Siège Secondaire : 45, Avenue Mohamed V - 1002 Montplaisir Tunis - Tunisie - Tél. (+216) 71 95 11 94 - Fax : (+216) 71 95 11 71 RIB : ATB 01-903-0461107010924-19 QNB 23-001-2110047411788-69 AB 07-045-0100101100807-45 BT 05-025-0000963001029-81